

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 26.03.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Eurofan FK 28 Neu Komp.B

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10357-b/1

Emploi de la substance / de la préparation Durcisseur

Producteur/fournisseur :

maxit France s.a.s
4 rue de Mulhouse
Boîte Postale 27
F-68180 Horbourg-Wihr
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80
Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description : Durcisseur de résine composite à base d'amines et de polyamines

Composants dangereux :

CAS: 29046-10-0	POLYOXYPROPYLENE DIAMINE  C,  Xn; R 22-34	> 50%
CAS: 80-05-7 EINECS: 201-245-8	bisphénol A  Xn,  Xi; R 37-41-43-62	10 - 20%
CAS: 1477-55-0 EINECS: 216-032-5	m-phénylènebis(méthylamine)  C,  Xn; R 20/22-34-43-52/53	10 - 20%
CAS: 90-72-2 EINECS: 202-013-9	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol  Xn,  Xi; R 22-36/38	5 - 10%

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

Principaux dangers:



C Corrosif

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 34 Provoque des brûlures.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 62 Risque possible d'altération de la fertilité.

(suite page 2)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 26.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 28 Neu Komp.B

(suite de la page 1)

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d'indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Recourir à un traitement médical

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Indications destinées au médecin :

Risques Risque de perforation gastrique

Traitement En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple:

Oxyde d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone (CO)

Ammoniac (NH₃)

Équipement spécial de sécurité :

Porter un vêtement de protection totale

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Autres indications:

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

(suite page 3)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 26.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 28 Neu Komp.B

(suite de la page 2)

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Les précautions individuelles:

Porter un vêtement personnel de protection

Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

Veiller à une aération suffisante.

Mesures pour la protection de l'environnement :

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, la canalisation ou la terre.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

Manipulation :**Précautions à prendre pour la manipulation:**

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Ventiler suffisamment les locaux de stockage et de travail.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre le gel.

Stockier au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Température de stockage recommandée : 5-30°C.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

No CAS Désignation de la substance % Type

Valeur Unité

1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)

VME () Valeur momentanée: 0,1 mg/m³**Remarques supplémentaires:**

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

(suite page 4)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 26.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 28 Neu Komp.B

(suite de la page 3)

Equipement de protection individuel :**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection respiratoire :

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre AX.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme :	liquide
Couleur :	selon désignation produit
Odeur :	caractéristique

Changement d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	> 150°C (DIN)

Point d'inflammation: > 100°C (DIN ISO 2592)**Température d'inflammation :** 380°C (DIN 51794)**Température de décomposition :** non déterminé**Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 5)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 26.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 28 Neu Komp.B

(suite de la page 4)

Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur à 20°C:	0,1 hPa (DIN 51640)
Densité à 20°C:	1 g/cm ³ (DIN 51757)
Masse volumique:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	partiellement miscible
valeur du pH à 20°C:	ca.11,0 (DIN 19261)
Viscosité :	
dynamique à 23°C:	110 mPas (DIN 53019)
cinématique :	non déterminé
Test de séparation des solvants :	non applicable
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %
Teneur en substances solides:	100,0 %
Indications complémentaires	Aucune.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses

Forte réaction exothermique aux acides

Réactions aux agents d'oxydation puissants

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
29046-10-0 POLYOXYPROPYLENE DIAMINE			
Oral	LD50	2855 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	2140 mg/kg (rabbit)	
80-05-7 bisphénol A			
Oral	LD50	3250 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	3000 mg/kg (rbt)	
1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)			
Oral	LD50	930 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rabbit)	
Inhalatoire	LC50/4 h	2,4 mg/l (rat)	
90-72-2 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol			
Oral	LD50	1670 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	1400 mg/kg (rabbit)	

Effet primaire d'irritation :
de la peau : Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

des yeux : Effet fortement corrosif.

(suite page 6)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 26.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 28 Neu Komp.B

(suite de la page 5)

Sensibilisation : Sensibilisation possible par contact avec la peau.**Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Corrosif

Nocif

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**Autres indications :** Le produit est difficilement biodégradable.**Effets écotoxiques :****Toxicité aquatique :****Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation****29046-10-0 POLYOXYPROPYLENE DIAMINE**

EC50/72h 135 mg/l (scenedesmus subspicatus (Alge))

LC50/48h 48 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))

LC50/96h > 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)

EC50/48h >10-100< mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))

EC50/72h >10-100< mg/l (Alge)

LC50/96h >100 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

Remarque :

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

Remarque : Le produit provoque une modification nette du pH. Neutraliser avant l'introduction.**Indications générales :**

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :**Recommandation :**

Après mélanger avec le composant résineux, remettre une partie dans le conteneur du durcisseur, bien mélanger et reverser cette masse. Les produits à base de résine époxy qui ont durci ne sont pas déchets nécessitant une surveillance particulière et peuvent être éliminés, en règle générale, comme des déchets industriels apparentés aux déchets domestiques.

Catalogue européen des déchets

Code de déchets possible: Le code de déchets effectif dépend de la source des déchets.

07 02 08 autres résidus de réaction et résidus de distillation

(suite page 7)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 26.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 28 Neu Komp.B

(suite de la page 6)

Emballages non nettoyés :
Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :
Indice Kemler :

8 (C7) Matières corrosives.

No ONU:

80

Groupe d'emballage :

2735

Etiquette de danger

II

Désignation du produit :

8

2735 AMINES LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A. (POLYOXYPROPYLENE DIAMINE, m-phénylenebis(méthylamine))

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :

Classe IMDG/GGVmer :

8

No ONU:

2735

Label

8

Groupe d'emballage :

II

No EMS :

F-A,S-B

Marine Pollutant:

Non

Désignation technique exacte :

AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (POLYOXYPROPYLENE DIAMINE, m-Xylylendiamine)

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA :

8

No ID UN :

2735

Label

8

Groupe d'emballage :

II

Instr. d'emballage passager:

818

Instr. d'emballage cargaison:

820

(suite page 8)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 26.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 28 Neu Komp.B

(suite de la page 7)

Désignation technique exacte :AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(POLYOXYPROPYLENE DIAMINE, m-
Xylylendiamine)

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :

C Corrosif

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

m-phénylenebis(méthylamine)

bisphénol A

POLYOXYPROPYLENE DIAMINE

Phrases R :

22 Nocif en cas d'ingestion.

34 Provoque des brûlures.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

62 Risque possible d'altération de la fertilité.

Phrases S :

2 Conserver hors de portée des enfants.

23 Ne pas respirer la vapeur.

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Prescriptions nationales :**Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

22 Nocif en cas d'ingestion.

34 Provoque des brûlures.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

37 Irritant pour les voies respiratoires.

41 Risque de lésions oculaires graves.

(suite page 9)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 26.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 28 Neu Komp.B

(suite de la page 8)

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

62 Risque possible d'altération de la fertilité.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit**Contact :** Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F